

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **387^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency, qui a eu lieu le mardi **19 mai 2026** à 17 h à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames :
Martine Busque
Chantal Lamarche
France Lamarche
Lyne Larouche
Geneviève Pichette
Geneviève Prévost
Marie-Chantale Sabourin
Jeanne-Evelyne Turgeon
Chantal Verdon

Messieurs :
Didier Chrétien
Stéphane Durocher
Anis Kouteich
Simon Morin
Bonnet Huor
Philippe Lazzaroni
Benoit Lessard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames :
Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Danielle Malkassoff
Catherine Parent
Julie Verdy

Messieurs :
Francis Belzile
Christian Brosseau
Marc-André Éthier-Major
Stéphane Provost

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du Procès-verbal de la 387^e assemblée ordinaire : corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du Directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Budget de fonctionnement 2026-2027
 - (d) 5.2 Présentation du projet de réfection du terrain synthétique du Collège dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - (d) 5.3 Octroi d'un contrat de construction pour l'agrandissement de l'Atrium du pavillon Guy-Rocher (AO-2526-005)

- (d) 5.4 Octroi d'un contrat de construction et de conception pour la transformation du secteur de la piscine (AO-2526-012)
 - (d) 5.5 Octroi d'un contrat de construction pour l'ajout de laboratoires (AO-2526-008)
 - (d) 5.6 Mandat CAG pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes (2026-8227-50)
 - (d) 5.7 Reddition de comptes en gestion contractuelle
 - (d) 5.8 Composition de la Commission des études 2025-2026 – modification
 - 5.9 Dissolution du comité de sélection à la Direction des études
 - (d) 5.10 Révision du budget d'investissement 2025-2026 et appropriation du solde cumulé du fonds de fonctionnement pour financer des projets d'infrastructure prioritaires
 - 6. Points d'information**
 - (d) 6.1 Plan de gestion de risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
 - 6.2 Mise à jour du grand projet d'agrandissement (PQI)
 - (d) 6.3 Plan des effectifs 2026-2027
 - 6.4 Contrat de service pour l'impression de manuels-guides
 - (d) 6.5 Modification du Calendrier scolaire 2025-2026
 - 7. Correspondance et communications écrites**
 - 8. Affaires diverses**
-

CA25/26-387.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil, M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point de décision 5.10 – Révision du budget d'investissement 2025-2026 et appropriation du solde cumulé du fonds de fonctionnement pour financer des projets d'infrastructure prioritaires, est ajouté à l'ordre du jour séance tenante. Deux sujets sont également ajoutés au point 8 – Affaires diverses :

- 8.1 – Présidence de la prochaine assemblée le 16 juin 2026;
- 8.2 – Retour sur le Forum des présidences des conseils d'administration.

Les points d'information suivants sont reportés à une prochaine assemblée :

- 6.2 – Mise à jour du grand projet d'agrandissement (PQI);
- 6.3 – Plan des effectifs 2026-2027, est reporté à une prochaine assemblée.

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : Mme Chantal Verdon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 387^e assemblée ordinaire, tel que modifié.

CA25/26-387.2/
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA 386^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE :
CORRECTIONS ET
APPROBATION

2. Adoption du Procès-verbal de la 386^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Jeanne-Evelyn Turgeon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 386^e assemblée ordinaire.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet.

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres du Conseil quant aux dossiers et projets en cours au Collège.

5. Points de décision

(d) 5.1 Budget de fonctionnement 2026-2027

En lien avec le dépôt des allocations initiales du ministère de l'Enseignement supérieur, le Collège dépose pour adoption le budget de fonctionnement pour l'année 2026-2027.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2026-2027 par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et du directeur de l'administration, de l'approvisionnement et des finances;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par : M. Didier Chrétien

Appuyé par : Mme Geneviève Pichette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de fonctionnement 2026-2027.

(d) 5.2 Présentation du projet de réfection du terrain synthétique du Collège dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Dans le cadre du programme PAFIRSPA 2026 du ministère de l'Éducation, le Collège Montmorency souhaite déposer un projet visant la réfection des installations sportives associées à son terrain synthétique afin d'obtenir une aide financière.

Les infrastructures actuelles (vestiaires, douches, estrades) ne répondent plus aux standards de qualité ni aux attentes des usagers. Elles présentent également des limitations importantes en termes de capacité et d'aménagement, créant un déficit d'espaces adaptés pour la population lavalloise, dans un contexte de forte croissance de la demande.

Le projet vise à moderniser ces installations afin de les rendre fonctionnelles, durables et conformes aux meilleures pratiques. Il permettra d'améliorer l'expérience des utilisateurs, de répondre aux

besoins actuels et futurs, et de renforcer le rôle du site comme pôle sportif structurant.

En somme, cette initiative contribuera à rehausser la qualité des infrastructures, optimiser l'utilisation des espaces, augmenter la capacité d'accueil et soutenir le développement de l'offre sportive locale.

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency a un déficit d'espace en infrastructure sportive reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a lancé un appel à projets pour financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency a récemment effectué la réfection de la surface du terrain synthétique extérieur;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des installations sportives extérieures bénéficie à toute la communauté lavalloise;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège Montmorency de consolider sa présence et ses collaborations auprès de partenaires externes;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Chantal Lamarche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation du projet de Construction d'installations sportives au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

DE CONFIRMER l'engagement du Collège Montmorency à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

DE DÉSIGNER M. Benoit Lessard, directeur général, comme personne autorisée à agir au nom du Collège Montmorency et à signer en son nom du Collège Montmorency tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

(d) 5.3 Octroi d'un contrat de construction pour l'agrandissement de l'Atrium du pavillon Guy-Rocher (AO-2526-005)

Le ministère de l'Enseignement supérieur a identifié un déficit de plus de 4 000 m² d'espaces dédiés aux activités étudiantes. Dans ce contexte, le Bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructures a reçu le mandat de la direction générale, de procéder à l'agrandissement de l'atrium du pavillon Guy-Rocher. L'espace ciblé par cette intervention, soit l'escalier extérieur du bloc D, présentait un potentiel d'utilisation sous-exploité. Ce projet contribue directement à atténuer ce manque d'espace en optimisant l'utilisation des surfaces existantes et en augmentant la superficie d'espace de socialisation pour la communauté étudiante.

Le Collège a effectué un appel d'offres public (AO-2526-005) pour mandater un entrepreneur général afin d'effectuer les travaux d'agrandissement de l'atrium du pavillon Guy-Rocher.

Voici la liste des fournisseurs qui ont déposé des offres conformes :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Norgéreq Ltée	2 021 000 \$
Groupe Geyser Inc.	2 067 000 \$
Construction Scandium Inc.	2 067 000 \$
Procova Inc.	2 075 000 \$
Les constructions CPB Inc.	2 198 350 \$
Corporation de construction Germano	2 798 985 \$
Construction L. Morin Inc.	4 188 481 \$

Le Bureau de la planification et réalisation de projets d'infrastructure souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur Norgéreq Ltée.

CONSIDÉRANT que le déficit d'espace pour les activités étudiantes reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur dépasse 4 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'espace visé par le projet (escalier extérieur du bloc D) n'est pas utilisé à son plein potentiel;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'atrium du pavillon Guy-Rocher permettra de diminuer le déficit d'espace pour les activités étudiantes;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (AO-2526-005) a été réalisé pour déterminer le fournisseur qui réalisera l'agrandissement de l'atrium du pavillon Guy- Rocher;

CONSIDÉRANT que plusieurs entrepreneurs ont déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Norgéreq Ltée	2 021 000 \$
Groupe Geyser Inc.	2 067 000 \$
Construction Scandium Inc.	2 067 000 \$
Procova Inc.	2 075 000 \$
Les constructions CPB Inc.	2 198 350 \$
Corporation de construction Germano	2 798 985 \$
Construction L. Morin Inc.	4 188 481 \$

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels impliqués au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de la planification et de réalisation de projets d'infrastructure;

Il est proposé par : Mme Chantal Lamarche

Appuyé par : Mme Chantal Verdon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de construction à Norgéreq Ltée à un montant de 2 021 000 \$ (taxes en sus) pour le projet « Agrandissement de l'atrium du Pavillon Guy-Rocher ».

D'AUTORISER l'octroi d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 5 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 101 050 \$ pour le projet « Agrandissement de l'atrium du Pavillon Guy-Rocher ».

(d) 5.4 Octroi d'un contrat de construction et de conception pour la transformation du secteur de la piscine (AO-2526-012)

Suivant la décision du Conseil d'administration de mandater le directeur général afin de planifier la fermeture de la piscine (résolution CA25/26.384.5.7), le Bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructure a reçu le mandat de la Direction générale de procéder à la transformation des espaces existants. La première phase du projet, visant la démolition du bassin de la piscine et octroyée par la résolution CAX25/26.144.2.1, est désormais complétée.

Le Collège a effectué un appel d'offres public (AO-2526-012) pour mandater un entrepreneur général afin d'effectuer ces travaux de transformation du secteur de la piscine, qui inclut notamment l'agrandissement de l'espace de consommation de la cafétéria et la construction des planchers des niveaux deux (2) et trois (3).

Voici la liste des fournisseurs qui ont déposé des offres conformes :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Groupe Geyser Inc.	5 383 000 \$
Construction Desormeaux et Bibeau Inc.	6 243 989 \$
Tro-chaine Inc.	7 194 632 \$
Magil Construction Est du Canada Inc.	8 400 000 \$

Le Bureau de la planification et réalisation de projets d'infrastructure souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le fournisseur Groupe Geyser Inc.

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration a autorisé le directeur général à planifier la fermeture de la piscine via la résolution CA25/26.384.5.7;

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé via la résolution CAX25/26.144.2.1 pour la phase un (1) du projet de transformation de la piscine est complété;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (AO-2526-012) a été réalisé pour déterminer le fournisseur qui réalisera les travaux de transformation du secteur de la piscine incluant l'agrandissement de l'espace de consommation à la cafétéria et la construction des planchers des niveaux deux (2) et trois (3);

CONSIDÉRANT que plusieurs entrepreneurs ont déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Groupe Geyser Inc.	5 383 000 \$
Construction Desormeaux et Bibeau Inc.	6 243 989 \$
Tro-chaine Inc.	7 194 632 \$
Magil Construction Est du Canada Inc.	8 400 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels impliqués au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de la planification et de réalisation de projets d'infrastructure;

Il est proposé par : Mme Geneviève Pichette

Appuyé par : Mme Martine Busque

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de construction à Grouper Geyser Inc. à un montant de 5 383 000 \$ (taxes en sus) pour le projet « Transformation du secteur piscine – Conception et construction ».

D'AUTORISER l'octroi d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 5 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 269 150 \$ pour le projet « Transformation du secteur piscine – Conception et construction ».

(d) 5.5 Octroi d'un contrat de construction pour l'ajout de laboratoires (AO-2526-008)

Suivant l'augmentation planifiée de la population étudiante d'ici 2030, une augmentation d'accueil pour trois (3) disciplines ou techniques est requise dès janvier 2027. À cet effet, le Bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructure a été mandaté par la Direction générale pour transformer trois (3) classes d'enseignement théorique en laboratoires.

Le Collège a effectué un appel d'offres public (AO-2526-008) pour mandater un entrepreneur général afin d'effectuer ces travaux.

Voici la liste des fournisseurs qui ont déposé des offres conformes :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Gaston Champoux (1973) inc.	388 700,00 \$
Construction MLSR inc.	414 800,00 \$
Construction CPB inc.	425 095,88 \$
Construction Melma inc.	439 800,00 \$
Construction Desormeaux et Bibeau inc.	483 262,00 \$
Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)	517 000,00 \$

Le Bureau de la planification et réalisation de projets d'infrastructure souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le fournisseur Gaston Champoux (1973) inc.

CONSIDÉRANT que le Collège fera face à une augmentation graduelle d'environ 500 étudiants supplémentaires par année d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que le Collège sera en déficit d'espace technique d'enseignement pour les disciplines et technique suivantes : biologie, physique et Technologie du génie électrique;

CONSIDÉRANT que les laboratoires sont requis pour la session d'hiver 2027;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (AO-2526-008) a été réalisé pour déterminer le fournisseur qui réalisera l'ajout de trois (3) laboratoires techniques (biologie, physique et Technologie du génie électrique);

CONSIDÉRANT que plusieurs entrepreneurs ont déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Gaston Champoux (1973) inc.	388 700,00 \$
Construction MLSR inc.	414 800,00 \$
Construction CPB inc.	425 095,88 \$
Construction Melma inc.	439 800,00 \$
Construction Desormeaux et Bibeau inc.	483 262,00 \$
Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)	517 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels impliqués au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de la planification et de réalisation de projets d'infrastructure;

Il est proposé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

Appuyé par : Mme Chantal Verdon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de construction à Gaston Champoux (1973) inc. à un montant de 388 700,00 \$ (taxes en sus) pour le projet de construction de trois (3) laboratoires techniques (biologie, physique et Technologie du génie électrique).

D'AUTORISER l'octroi d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 38 870,00 \$ pour le projet de construction de trois (3) laboratoires techniques (biologie, physique et Technologie du génie électrique).

(d) 5.6 Mandat CAG pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes (2026-8227-50)

Le Collège Montmorency fait actuellement partie du mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs (#2023-7525-50). Ce mandat arrivera à son terme au 28 septembre 2026. Par conséquent, le CAG souhaite lancer un appel d'offres public afin d'émettre un nouveau contrat au 29 septembre 2026.

Le nouveau mandat sera valide pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois à compter du 29 septembre 2026. Il pourra être renouvelé pour trois (3) périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation. La validité maximale de ce mandat est de soixante (60) mois;

Le directeur des technologies de l'information et du service des immeubles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser le directeur général à signer ce mandat d'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes (#2026-8227-50) et pour autoriser le CAG à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec un ou des fournisseurs.

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes #2026-8227-50;

CONSIDÉRANT que le Collège est tenu de recourir au CAG pour l'achat de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes, conformément à l'*Arrêté numéro 2025-01*;

CONSIDÉRANT que le CAG doit obtenir, de chacun des collèges souhaitant se joindre à cette négociation, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres, et cela, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le mandat oblige le Collège à acquérir du ou des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

CONSIDÉRANT que le CAG a l'intention d'accorder un contrat à commandes en matière de technologies de l'information conclu avec un ou plusieurs fournisseurs. Le CAG accordera un contrat au plus bas soumissionnaire, ainsi qu'à tous ceux dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour les contrats à commandes attribués à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas (chapitre C-65-1, r.2, a. 18);

CONSIDÉRANT que l'engagement financier estimé pour ce mandat d'une durée maximale de soixante (60) mois devrait avoisiner les 7 050 000 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que ce mandat est valide pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois à compter du 29 septembre 2026 et qu'il pourra être renouvelé pour trois (3) périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation, la validité maximale de ce mandat étant de soixante (60) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service des technologies de l'information ainsi que celle du directeur général;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant, avec un ou des fournisseurs.

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat d'achat pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes (#2026-8227-50) à partir du 29 septembre 2026 pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de renouvellement pour trois (3) périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), la validité maximale de ce mandat est de soixante (60) mois.

(d) 5.7 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics prévoit que les collèges doivent transmettre une déclaration du dirigeant, attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle au moyen d'un modèle nommé Annexe 3 présenté sur le site internet de l'Extranet des marchés publics.

CONSIDÉRANT la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre une déclaration du dirigeant attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle au moyen d'un modèle nommé Annexe 3;

CONSIDÉRANT les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT les Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège Montmorency et le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (Règlement numéro 3);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur de l'administration, de l'approvisionnement et des finances;

Il est proposé par : Mme Jeanne-Évelyne Turgeon

Appuyé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer la Déclaration du dirigeant de l'organisme, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ chapitre C-65.1, art. 2, art. 26).

(d) 5.8 Composition de la Commission des études 2025-2026-modification

Modification de la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2025-2026.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2025-2026 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : M. Simon Morin

Appuyé par : M. Stéphane Durocher

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste modifiée des membres de la Commission des études pour 2025-2026.

5.9 Dissolution du comité de sélection à la Direction des études

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection à la Direction des études a terminé ses travaux;

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : Mme Chantal Verdon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DISSOUDRE le Comité de sélection à la Direction des études.

(d) 5.10 Révision du budget d'investissement 2025-2026 et appropriation du solde cumulé du fonds de fonctionnement pour financer des projets d'infrastructure prioritaires

Le Collège doit respecter le plafond annuel d'investissement du MES imposé aux cégeps. Le niveau d'investissement autorisé pour 2025-2026 (année financière du MES se terminant le 31 mars 2026), soit 11 865 483 \$, est entièrement utilisé. Deux nouveaux projets prioritaires doivent toutefois être amorcés au cours de l'année financière du Collège se terminant le 30 juin 2026.

Le solde de fonds cumulé résiduel provenant du solde cumulé du fonds de fonctionnement au 30 juin 2025 s'élève maintenant à 7 827 596 \$, selon le détail suivant :

Solde de fonds cumulé au 30 juin 2025	10 922 051 \$
Portion 2025-2026 provenant de l'affectation autorisée par le C.A. le 5 novembre 2024	(342 855) \$
Affectation additionnelle autorisée par le C.A. le 9 décembre 2025	(2 751 600) \$
Solde résiduel du fonds cumulé au 30 juin 2025	7 827 596 \$

L'affectation additionnelle d'une somme de 7 260 000 \$ au fond d'immobilisation permettrait de réaliser les projets suivants :

- Transformation de la piscine - phase 2
- Agrandissement de l'Atrium

Les coûts de ces projets sont estimés respectivement à 4 800 000 \$ et à 2 113 360 \$, auxquels s'ajoute une provision pour contingences de 5 %, soit 346 640 \$. De ce 7 260 000 \$, 300 000 \$ seront encourus au 30 juin 2026 et le solde sera dépensé durant l'année financière 2026-2027.

L'un des administrateurs partage la pertinence de mentionner l'utilisation d'un solde résiduel de l'appropriation du solde de fonds dédié à la phase 1 du projet de transformation de la piscine vers la phase 2. Le directeur général réitère qu'il s'agit en fait d'un seul et même projet.

CONSIDÉRANT les contraintes imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), notamment un niveau d'investissement annuel inférieur aux projets jugés prioritaires pour le Collège;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des sommes cumulées du fonds de fonctionnement n'aura pas d'impact sur le niveau d'investissement annuel fixé par le MES;

CONSIDÉRANT que le solde de fonds cumulé du fonds de fonctionnement était de 10 922 051 \$ au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 272 418 \$ a été affecté à un projet prioritaire, dont 342 855 \$ ont été utilisés durant l'exercice 2025-2026. Ce financement provient de l'affectation de 7 000 000 \$ du solde cumulé du fonds de fonctionnement, approuvée par le Conseil d'administration le 5 novembre 2024, ainsi que de l'annulation d'un montant de 5 725 582 \$, approuvée le 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'affectation additionnelle d'une portion du 2 751 600 \$ au fonds d'immobilisation qui a permis de réaliser trois projets d'infrastructure jugés prioritaires au fond d'immobilisation, approuvé au conseil d'administration le 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le solde de fonds cumulé résiduel, provenant du solde cumulé du fonds de fonctionnement au 30 juin 2025, est maintenant de 7 827 596 \$;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux projets en infrastructure, soit la phase deux de la réfection de la piscine et l'agrandissement de l'Atrium dont les coûts sont estimés respectivement à 4 800 000 \$ et 2 113 360 \$, auxquels s'ajoute une provision pour contingence de 5 % soit 346 640 \$. De ce 7 260 000 \$, 300 000 \$ seront encourus au 30 juin 2026, le solde sera dépensé durant l'année financière 2026-2027;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général et du Directeur de l'administration, de l'approvisionnement et des finances;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Il est proposé par : M. Didier Chrétien

Appuyé par : M. Bonnet Huor

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le rehaussement de 300 000 \$ du budget d'investissement 2025-2026.

D'AUTORISER le directeur général à utiliser une somme additionnelle de 7 260 000 \$ provenant du solde cumulé du fonds de fonctionnement afin de financer deux projets d'infrastructure jugés prioritaires au fonds d'immobilisation et de lui en confier la gestion.

D'OBLIGER le directeur général à faire rapport des décisions prises en lien avec l'utilisation de ces sommes.

CA25/26-387.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Plan de gestion de risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

En vertu de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le directeur général adopte, pour chaque année financière, le plan de gestion des risques et le dépose au Comité d'audit sur recommandation du RARC.

6.2 Mise à jour du grand projet d'agrandissement (PQI)

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

(d) 6.3 Plan des effectifs 2026-2027

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

6.4 Contrat de service pour l'impression de manuels-guides

Le directeur des technologies de l'information et du service des immeubles informe les membres qu'une pratique inappropriée en vigueur au Collège depuis quelques années a été découverte dernièrement. Un contrat à exécution sur demande a été octroyé de gré à gré pour la reprographie de manuels-guides, alors qu'un appel d'offres public était requis. La gestionnaire de l'approvisionnement, qui travaillait au Collège à l'époque de l'attribution du contrat, avait autorisé cette pratique, puisqu'elle croyait à tort que ce type de contrat n'était pas soumis aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Le dossier a été rectifié depuis et un devis est en cours de rédaction pour le lancement d'un appel d'offres public.

(d) 6.5 Modification du Calendrier scolaire 2025-2026

Le Collège a dû réaménager le calendrier scolaire 2025-2026 dans le respect des modalités prévues à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), et ce, en raison du boycott étudiant le 1^{er} mai 2026.

Le calendrier scolaire ainsi que la répartition des jours d'enseignement modifiés sont déposés pour information.

CA25/26-387.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- | | | | |
|-----|-----|------------|---|
| (d) | 7.1 | 2026-04-07 | Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant la cible des heures rémunérées autorisée par le Conseil du trésor au Collège pour 2026-2027; |
| (d) | 7.2 | 2026-04-09 | Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant l'accord de principe pour le projet intitulé « Cégep Montmorency – Laval – Bonification » invitant le Collège à poursuivre son élaboration; |
| (d) | 7.3 | 2026-04-16 | Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant les mesures de gel d'embauche et l'obligation de la transmission du formulaire de déclaration des autorisations d'exemption; |
| (d) | 7.4 | 2026-04-27 | Lettre conjointe de la Fédération des Cégeps, du BCI et de la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour le président de la Commission des partenaires du marché du travail, en réaction à l'annonce du 10 avril de la ministre Pascale Dery sur la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. |

CA25/26-387.8/
AFFAIRES
DIVERSES

8. Affaires diverses

8.1 Présidence de la prochaine assemblée le 16 juin 2026

Le président du Conseil sera absent à la prochaine assemblée. Dans l'éventualité où le vice-président serait absent ou qu'il se trouverait en incapacité d'agir, l'article 3.1 du Règlement de régie interne prévoit que l'assemblée sera présidée par la personne qui est alors désignée par résolution des membres présents.

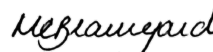
8.2 Retour sur le Forum des présidences de C.A.

Le président du Conseil effectue un suivi de sa participation à la dernière séance du Forum des présidences de conseil d'administration qui s'est tenu les 8 et 9 mai 2026.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire générale